
ENTENTE OISE AISNE
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Réunion de bureau du 27 février 2018

DELIBERATION N° 18-14

Relative à l'attribution des marchés de travaux de l'ouvrage d'aire d'écrêtement des crues de la Serre sur le site de Montigny-sous-Marle

Le Bureau de l'Entente Oise-Aisne s'est réuni le 27 février 2018,

TITULAIRES PRESENTS : 4

M. Eric DE VALROGER

M. Alphonse SCHWEIN

M. Jean-François LAMORLETTE

M. Gérard SEIMBILLE

TITULAIRES ABSENTS EXCUSES : 2

Mme Dominique ARNOULD

M. Pierre-Jean VERZELEN

- Vu le décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,
- Vu la délibération n°14-27 relative à la déclaration de projet de l'aménagement d'une aire d'écrêtement des crues de la Serre à Montigny-sous-Marle,
- Vu la délibération n°15-46 relative à l'ouverture d'une autorisation de programme pluriannuelle pour la phase travaux du projet de Montigny-sous-Marle,
- Vu la délibération n°17-24 relative au plan de financement des travaux de l'ouvrage de Montigny-sous-Marle,
- Vu l'arrêté préfectoral autorisant la construction de l'ouvrage en date du 19 décembre 2014 (DIG, DUP, loi sur l'eau);
- Vu la procédure d'appel d'offres ouvert,
- Vu la délibération n°16-35 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,
- Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 27 février 2018,
- Vu la délibération n°15-16 relative à la délégation au Bureau de certaines attributions du Conseil,

Après avoir délibéré,

LE BUREAU,

● **Décide d'attribuer les marchés de travaux** relatifs à l'aire d'écrêtement des crues de la Serre sur le site de Montigny-sous-Marle comme suit :

- pour le lot 1 - terrassement et génie civil : à l'entreprise VINCI Construction Terrassement pour un montant de 4 474 177,70 € HT (soit 3 947 837,70 € HT pour la tranche ferme et 526 340,00 € HT pour les tranches optionnelles) ;
 - pour le lot 2 - vanneries et équipements : à l'entreprise ROUBY Industrie pour un montant de 465 220,00 € HT ;
-

- pour le lot 3 – énergies, automatisme, éclairage : à l'entreprise ER3i pour un montant de 235 153,34 € HT.

- **Autorise le Président** à signer tous les documents relatifs aux marchés de travaux avec les entreprises retenues.

Fait et délibéré à Laon, le 27 février 2018

Pour le Président et par délégation

Directeur des Services



Jean-Michel CORNET

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 28/02/2018 à 12:46:40
Référence : 8ed11f81cd29bb17294c4b47718b584827dce535